



Datum / Date: 20/04/2017
Uur / Heure: 16:25
Vraag / Question: n° 17932

Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Didier REYNDEERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires
étrangères et européennes,
concernant
l'officialisation d'une Europe à plusieurs vitesses
- déposée le 10 avril 2017 -

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes,

Le 25 mars dernier, les dirigeants de l'Union européenne se sont réunis à Rome pour célébrer le 60^{ème} anniversaire des traités de Rome, signés le même jour en 1957. À l'occasion de la déclaration sur l'avenir de l'UE et de la présentation du livre blanc de la Commission européenne, il fut explicitement fait mention de reconnaître une Europe « à plusieurs vitesses ».

Un plus large pouvoir d'initiative serait octroyé aux États désireux de renforcer leur intégration au sein de l'Union. Les politiques européennes, notamment dans les domaines de la défense ou de la fiscalité, pourraient ainsi varier entre États ayant décidé, ou non, de participer à ces coopérations renforcées.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, mes questions sont dès lors les suivantes :

- Quelle est votre première analyse quant à l'officialisation de cette coopération renforcée entre États membres ?
- Des initiatives entre États membres avaient-elles déjà été évoquées avant cette déclaration ? La Belgique a-t-elle manifesté son intérêt à participer à une coopération renforcée dans des secteurs particuliers ?
- Les États membres à l'Est de l'Europe ont difficilement accepté le concept d'une coopération renforcée. La réticence de ces États à participer à une coopération renforcée est-elle à attendre ?
- À terme, la multiplication de ces coopérations particulières dans différents domaines d'activité peut-elle déséquilibrer les rapports économiques et politiques entre les États membres de l'Union ? Quels impacts ces coopérations peuvent-elles avoir sur les droits garantis aux citoyens européens ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales à la question orale N°17932 de Madame Katrin JADIN concernant "L'officialisation d'une Europe à plusieurs vitesses".

Dans la déclaration de Rome à laquelle vous faites référence, les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats membres ont d'abord voulu exprimé leur unité dans le contexte du Brexit. Ils ont toutefois aussi souligné la possibilité d'agir si nécessaire à des rythmes différents et avec une intensité différente, tout en avançant dans la même direction. Ils ont ajouté que ceci devrait se faire conformément aux traités et en laissant la porte ouverte à ceux qui souhaitent se joindre plus tard..

L'intégration différenciée est déjà une réalité de l'Union européenne. Tous les Etats membres ne participent pas à l'union économique et monétaire laquelle devrait d'ailleurs encore être approfondie. Une communication de la Commission est attendue à ce sujet prochainement. Tous les Etats membres ne participent pas non plus à l'espace Schengen.

Plusieurs coopérations renforcées plus spécifiques ont en outre déjà été établies par un nombre limité d'Etats membres: en matière des régimes matrimoniaux en cas de divorce ou, en matière du brevet européen, par exemple. La Belgique y participe .

Tous les Etats membres à part le Royaume-Uni ont entériné la déclaration de Rome, même si certains Etats membres ont affiché plus d'intérêt par rapport à certains dossiers spécifiques. Nous pouvons p.ex. constater que 25 Etats membres participent à la coopération renforcée concernant le brevet européen, y compris des pays comme la Hongrie, la Slovaquie, ou la République tchèque. Ces deux derniers pays ont aussi signé la lettre pour lancer la coopération renforcée en ce qui concerne le procureur européen.

Une augmentation des coopérations renforcées ne devrait pas fatalement mener à des déséquilibres dans les rapports économiques et politiques, mais permettre à certains Etats membres d'avancer dans certains domaines avant que les autres les rejoignent s'ils le souhaitent dans un stade ultérieur. Ces coopérations renforcées ne devraient pas non plus porter atteinte aux droits des citoyens et pourraient même les renforcer dans certains domaines.